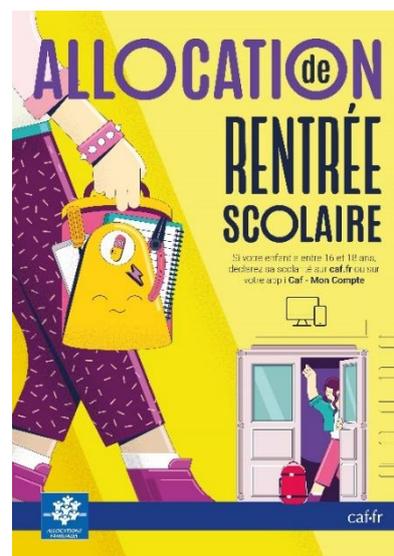


COMMUNIQUÉ DE PRESSE / ANGERS LE 19 AOÛT 2024

## La Caf de Maine-et-Loire verse l'Allocation de rentrée scolaire (Ars) à plus de 31 000 familles du département.

En 2024, l'Ars est versée à 31 304 familles de Maine-et-Loire au bénéfice de 50 034 enfants pour un montant total de 23,4 millions d'€. Versée à partir du 20 août, sous conditions de ressources, l'allocation de rentrée scolaire (Ars) permet d'aider les familles, ayant des enfants de 6 à 18 ans scolarisés, à assumer le coût de la rentrée scolaire.



### Quel est le montant et comment percevoir l'Ars ?

Soumise à conditions de ressources et destinée aux familles d'enfants entre 6 et 18 ans scolarisés, l'Ars est modulée en fonction de l'âge de l'enfant avec un montant qui s'élève à :

- 416,40 € pour les enfants de 6 à 10 ans,
- 439,38 € pour les enfants de 11 à 14 ans
- 454,60 € pour les adolescents de 15 à 18 ans.

#### → L'enfant a entre 6 et 16 ans ?

L'aide est versée **automatiquement** si les conditions précisées sur [caf.fr](http://caf.fr) sont remplies et si le dossier est à jour (espace Mon compte sur [caf.fr](http://caf.fr) ou l'application mobile "Caf - Mon Compte").

#### → L'enfant a entre 16 et 18 ans\* avant la rentrée scolaire ?

Il faut confirmer en ligne que l'enfant sera scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2024. **RDV dans espace Mon Compte sur le Caf.fr ou sur votre appli mobile « Caf-mon compte ».**

*\*enfants nés entre le 16/09/2006 et le 31/12/20208*

**Bon à savoir :** si les ressources dépassent le plafond, il est possible de recevoir une Ars à taux réduit, dégressive en fonction des revenus.

**Pour tout savoir :**  
**L'allocation de rentrée scolaire (Ars)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / ANGERS LE 19 AOUT 2024

## Une aide indispensable aux familles modestes

Fin 2022, une étude réalisée auprès de 2 000 familles bénéficiaires de l'Ars, précise qu'1/3 du budget annuel moyen de la scolarité (environ 1 315 € par enfant) est dépensé lors de la rentrée scolaire, pour un montant moyen de 400 €, soit le montant de l'allocation. Ce budget est principalement dédié aux achats de vêtements, à la cantine et aux fournitures scolaires.

La moitié des familles bénéficiaires sont monoparentales (dont les ¾ ne reçoivent pas une contribution aux dépenses scolaires de l'autre parent, en dehors de la pension alimentaire).

Sans l'Ars, 2 familles sur 3 auraient davantage dû réduire leurs autres dépenses, mais aussi limiter l'achat des affaires pour la rentrée, ou renoncer aux activités extrascolaires.

**Retrouvez l'étude en ligne sur [caf.fr](https://caf.fr) dans le nouvel espace Professionnels :  
« L'Ars couvre un tiers des dépenses scolaires annuelles de ses bénéficiaires »**

## A PROPOS

La branche Famille est une institution sociale fondée sur des valeurs humanistes et sur les principes d'universalité, de solidarité et d'égalité. Depuis 1945, celle-ci propose aux familles des aides sous forme de compléments de revenus, d'équipements, de suivis et de conseils, via le réseau des 101 caisses d'Allocations familiales (Caf), piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf).

### Un acteur majeur des solidarités en Maine-et-Loire

Acteur de la solidarité, la **Caf de Maine-et-Loire** a pour mission de garantir l'accès aux droits et d'assurer le versement des prestations légales à ses 170 000 allocataires, soit plus de 50 % de la population du département.

La Caf de Maine-et-Loire redistribue plus d'1 milliard d'euros dans l'économie locale dont près de 929 millions d'euros au titre des prestations légales et 73 millions d'euros pour l'action sociale.